

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON**

Réunion ordinaire du Conseil municipal de la paroisse de Packington, tenue au lieu ordinaire des délibérations, le lundi 3^e jour de décembre 2012 à 19 h 30 à laquelle étaient présents :

Mesdames et messieurs les conseillers suivants : Yvan Côté, Louis Boulianne, Anne Pelletier, Sarah Lebel, Benoît Dubé et Patrick Michaud formant quorum sous la présidence de Monsieur Émilien Beaulieu, maire.

Le secrétaire-trésorier/directeur général assiste également à la réunion.

RS-156-12 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Patrick Michaud
et résolu

d'accepter l'ordre du jour tout en laissant le divers ouvert et dont copie est annexée aux archives de la corporation.

Adoptée à l'unanimité

RS-157-12 **Adoption du procès-verbal de la dernière réunion**

Il est proposé par Patrick Michaud
et résolu

que le procès-verbal de la réunion du 5 novembre 2012 soit accepté tel que rédigé.

Il est proposé par Anne Pelletier
et résolu

que le procès-verbal de la réunion du 14 novembre 2012 soit accepté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

Conciliation bancaire

La conciliation bancaire démontre un solde au 30 novembre 2012 de 52,895.26 \$ au compte courant.

RS-158-12 **Approbation des comptes**

Il est proposé par Yvan Côté
et résolu

d'accepter les comptes ci-dessous décrit :

Petite caisse : Timbres & Envois postaux	125.23	
Épicerie : Lait	9.08	
Fournitures de bureau	83.16	
Nettoyage : Vêtements	60.37	
Ménage	57.00	
Messe chantée Germaine Mc Nicoll	<u>16.50</u>	351.34
Desjardins Sécurité Financière pour Décembre 2012		1,376.75
Bell Canada : Bureau	217.97	
Biblio	100.80	
Pompiers	48.47	
Camping	<u>95.11</u>	217.97
Hydro Québec : Camping		259.68
9046-8398 Québec inc. : Bois de chauffage		2,151.38
Carrefour du Camion RDL : Filtre pour camion citerne et Western		441.31
COOL Distribution inc. : Huile pour niveleuse		108.61
Coopérative de services pétroliers de Packington		533.37
Daniel Rousseau inc. : Temps pour niveleuse		2,975.78
EBSCO : Abonnements livres pour biblié		235.45
Entrepôt Produits de Bureau : Cartouche encre		179.36
Épicerie des 4 Sous : Essuie-tout, etc.		34.34
Fondation UQAR : Versement campagne majeure		120.00
Frais de déplacement : Bruno Pelletier		12.80
Garage Jean-Yves Gagnon enr. : Pipe pour unité d'urgence		17.24
Irving Énergie : Fourniture		3.30
Joseph Dumont 1997 Itée : Voyages de tamisé, confection d'abrasif		18,789.45
L. Charest Et Fils inc. : Bougie, interrupteur, etc.		62.16
M. René-Claude Ouellet : Transport de palette de sel, bandes de patinoire		57.48
M. Joseph Morin : Balises		100.00
MACPAEK : Tuyau coupé crédit		19.49
P. Beaulieu Électrique : Conduit, couvert, etc.		922.86
Pétrolière Jacques Larochelle inc. : Diesel, absorbant, etc.		4,450.33
Pièces Témis inc. : Adaptateurs, raccords, balai à neige		190.33
Place du Travailleur : Limes, chaînes, masques		301.42
RIDT : Enlèvement des ordures		7,807.40
SAAQ : Immatriculation souffleur		377.15
Services Kopilab : Photocopies		101.88
Solutions Témis inc. : Chemise, surligneur, correcteur		26.47

Spécialité Drivershaft :Tubing, etc.	254.11
Usinage Industriel Dégelis : Boulon, bearing, etc.	469.52
Macpek; morceaux véhicules	214.41
Bureau publicité des droits	9.00
Les Commerçants de la chaudière; DICOM	22.49
Carrefour du Camion; filtreur	111.77
Émilien Beaulieu; frais déplacement	274.00
Pièces Témis; fourniture garage	120.00
J. A. St-Pierre : Manche de marteau	<u>9.78</u>
Grand total	43,710.18
	\$

Adoptée à l'unanimité

RS-159-12 **Adoption du règlement 262-2012**

RÈGLEMENT autorisant la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Rivière-du-Loup afin de permettre, notamment, l'adhésion de certaines municipalités à la cour municipale

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Packington désire se prévaloir des articles 21 et suivants de la *Loi sur les cours municipales* (L.R.Q., c. C-72.01) pour conclure une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Rivière-du-Loup et permettre l'adhésion de certaines municipalités à la cour municipale;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné aux fins des présentes lors de sa séance ordinaire du 5 novembre 2012;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sarah Lebel

et résolu

Que le règlement numéro 262-2012 du 3 décembre 2012 autorisant la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Rivière-du-Loup afin de permettre, notamment, l'adhésion de certaines municipalités à la cour municipale, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

ARTICLE 1 : La Municipalité de Packington autorise la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Rivière-du-Loup afin de permettre, notamment, l'adhésion de certaines municipalités à la cour municipale. Cette entente est annexée au présent règlement pour en faire partie intégrante comme si elle était ici au long reproduite.

ARTICLE 2 : Le maire ou en son absence le maire suppléant et le Directeur général, sont autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité l'original de l'entente jointe au présent règlement.

ARTICLE 3 : Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Le Maire

Le Directeur général

Adoptée à l'unanimité

RS-160-12

Adoption du règlement 263-2012

RÈGLEMENT CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON

ATTENDU QUE la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, sanctionnée le 2 décembre 2010, crée l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés de celle-ci ;

ATTENDU QUE la Loi prévoit à l'article 17 que le Code doit reproduire, en faisant les adaptations nécessaires, l'article 19 à l'effet qu'un manquement à une règle prévue au Code par un employé peut entraîner, sur décision de la Municipalité et dans le respect du contrat de travail, l'application de toute sanction appropriée à la nature et à la gravité du manquement ;

- ATTENDU QUE conformément à l'article 18 de ladite Loi, l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est prise par un règlement ;
- ATTENDU QUE l'adoption a été précédée de la présentation d'un projet de règlement en date du 5 novembre 2012 ainsi que d'une consultation des employés sur le projet de règlement qui s'est tenue le 6 novembre 2012 ;
- ATTENDU QUE conformément à l'article 12 de ladite Loi, un avis public contenant un résumé du projet de règlement a été publié le 8 novembre 2012;
- ATTENDU QUE le conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences de la Loi par l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Packington;
- ATTENDU QU' un avis de motion a été donné à une séance régulière du conseil tenue le 5 novembre 2012;

EN CONSÉQUENCE,

il est ordonné et statué par le conseil de la Municipalité de Packington, et ledit conseil ordonne et statue par le règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

Article 1 Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 Objet

Le présent règlement a pour objet d'adopter un code d'éthique et de déontologie pour les employés de la Municipalité, lequel, notamment, énonce les valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés.

Article 3 Code d'éthique et de déontologie des employés

Le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Packington, joint en annexe A est adopté.

Article 4 Prise de connaissance du Code d'éthique et de déontologie

Un exemplaire du Code d'éthique et de déontologie est remis à chaque employé de la Municipalité. L'employé doit attester en avoir reçu copie et pris connaissance dans un délai de dix (10) jours suivant sa réception.

Le maire reçoit l'attestation du directeur général /secrétaire-trésorier.

Une copie de l'attestation est versée au dossier de l'employé.

Article 5 Abrogation

Le présent règlement abroge et remplace tout règlement, résolution, politique ou directive portant sur un sujet visé par le Code.

Article 6 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la Loi.

Adopté à la séance du 3 décembre 2012

Maire

Secrétaire-trésorier/Dir. général

RS-161-12

Rue du Bocage

M. Israël Pelletier et M^{me} Josyane Pettigrew se sont portés acquéreurs de terrains dans la rue du Bocage. Ils désirent savoir la dimension minimale d'un terrain ainsi que de connaître la position du conseil pour le prolongement de la rue advenant la vente de terrains.

Après délibération,

il est proposé par Patrick Michaud
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington informe les nouveaux propriétaires que la dimension minimale d'un terrain dans le secteur de la rue du Bocage est de 50 mètres de façade par 60 mètres de profondeur. Ces mesures ne pouvant être diminuées.

Concernant le prolongement de la rue du Bocage, le Conseil est d'accord pour prolonger la rue à condition que :

- Les propriétaires donnent un morceau de terrain de 15 mètres de façade par 60 mètres de profondeur adjacent au terrain 30-3 rang 8. Ce terrain servira à la construction d'une rue pour rendre accessible le terrain 31-3 rang 8;

- Que le Conseil demande aux propriétaires de faire un développement harmonieux à savoir que les terrains seront vendus un à la suite de l'autre;
- Que le Conseil municipal consentira au prolongement de la rue seulement lorsqu'un permis de construction aura été émis et que les travaux de construction de la résidence auront débutés.

Adoptée à l'unanimité

RS-162-12 **Schéma de couverture de risques en sécurité incendie**

CONSIDÉRANT que l'article 16 de la Loi sur la Sécurité incendie, L.R.Q., chapitre S-3.4, exige que chaque municipalité adopte, par résolution, le plan de mise en Œuvre et l'acheminement des ressources, accompagnant le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Témiscouata;

CONSIDÉRANT que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie a été modifié, suite à l'avis du ministère de la Sécurité publique, et a été adopté par le conseil de la MRC de Témiscouata, le 08 février 2010;

CONSIDÉRANT que chacune des municipalités a participé à l'élaboration de son plan de mise en Œuvre, relatif au schéma de couverture de risques en sécurité incendie adopté par la MRC de Témiscouata;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par Anne Pelletier
et résolu

que le Conseil municipal de Packington approuve le plan de mise en Œuvre, relatif au schéma de couverture de risques en sécurité incendie, tel que préparé et adopté par la MRC de Témiscouata.

Adoptée à l'unanimité

RS-163-12 **Rapport de confection abrasif**

Le Directeur général dépose le rapport pour la confection des abrasifs pour la saison 2012-2013. Les coûts de réalisation s'élèvent à 27,747.54 \$ pour 2025 tonnes, pour

un coût à la tonne de 13.70 \$. L'an dernier le coût la tonne était de 13.15 \$ la tonne.

Après délibération,

il est proposé par Sarah Lebel
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington accepte le rapport de confection des abrasifs pour la saison 2012-2013.

Adoptée à l'unanimité

RS-164-12 **Date de l'adoption des prévisions budgétaires 2013**

Il est proposé par Anne Pelletier
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington fixe au lundi 17 décembre 2013 la présentation et l'adoption des prévisions budgétaires 2013.

Adoptée à l'unanimité

RS-165-12 **O.M.H. : Versement au déficit d'exploitation**

Il est proposé par Benoit Dubé
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington autorise le versement de 3,372.82 \$, tel que prévu au budget, à l'Office municipal d'habitation de Packington représentant sa contribution au déficit d'exploitation.

Adoptée à l'unanimité

RS-166-12 **États financiers trimestriels**

Le Directeur général présente, conformément à la loi, les états financiers trimestriels pour la période du 1^{er} janvier au 30 novembre 2012.

Après présentation,

il est proposé par Anne Pelletier
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington a pris connaissance des états financiers pour la période de terminant le 30 novembre 2012.

Adoptée à l'unanimité

RS-167-12

Transferts budgétaires

Il est proposé par Sarah Lebel
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington autorise les transferts budgétaires proposés par le directeur général à savoir :

Transférer du compte 02.11000.454 Formation perfectionnement 350 \$

au compte	02.11000.341 Publicité	200
	02.11000.493 Réception	150 \$

Transférer du compte 01.38191.000 Subvention politique familiale 7,000 \$

au compte	02.13000.141 Salaire	5,500
	02.13000.200 Cotisation employeur	1,500 \$

Transférer du compte	02.14000.140 Rémunération élection	1,000
	02.14000.414 Informatique	300
	02.14000.670 Fourniture élection	700
	02.19000.411 Services professionnels	500
	02.19000.412 Services juridique	180 \$

au compte	02.13000.282 Assurance collective	1,000
	02.13000.310 Frais déplacement	500
	02.13000.413 Vérification	620
	02.13000.414 Informatique	150
	02.13000.423 Assurance caution	10
	02.13000.494 Cotisation, cours, abon.	90
	02.13000.517 Contrat service photoc.	200
	02.13000.951 Quote-part MRC	110 \$
Transférer du compte	02.19000.530 Entretien et réparation	1,550 \$
au compte	02.19000.610 Aliments	50
	02.19000.632 Chauffage	1,000
	02.19000.970 Dons et subvention	500
Transférer du compte	02.22000.522 Entretien réparation bâtiment	250 \$
au compte	02.22000.526 Entretien réparation équipements	
Transférer du compte	02.32000.141 Salaire	8,352 \$
au compte	02.32000.282 Assurance collective	9
	02.32000.310 Frais déplacement	432
	02.32000.341 Journaux	17
	02.32000.494 Cotisations, cours	218
	02.32000.525 Ent.et rép. véh.	1,409
	02.32000.622 Achat de sable	394
	02.32000.625 Asphalte	5,259
	02.32000.643 Petits outils	518
	02.32000.965 Immatriculation	96 \$
Transférer du compte	02.32000.621 Gravier et sable	5,380
	02.32000.521 Entretien des chemins	8,300
	02.32000.635 Calcium	2,485
	02.32000.649 Pièces & accessoires	1,165

	02.32000.141 Salaire	2,730
	02.32000.200 Cotisation employeur	1,000
	02.33000.622 Sable	195 \$
au compte	02.33000.282 Assurance collective	400
	02.33000.310 Frais déplacement	700
	02.33000.516 Location machineries	3,557
	02.33000.526 Entretien rép. équip.	195
	02.33000.624 Bois	558
	02.33000.631 Gaz, huile, graisse	7,000
	02.33000.635 Calcium	513
	02.33000.641 Fourniture garage	500
	02.33000.649 Pièces et accessoires	7,300
	02.33000.650 Vêtements, chaussures	100
	02.33000.681 Electricité	196
	02.33000.965 Immatriculation	236 \$
Transférer du compte	01.21100.000 Taxes foncières	9,879 \$
au compte	02.41500.951 Boues fosses septique	2,737
	02.62900.999 Prog. construct. dom.	7,142 \$
Transférer du compte	02.61000.411 Services professionnels	500 \$
au compte	02.61000.310 Frais déplacement	
Transférer du compte	02.70120.410 Analyse d'eau	520 \$
au compte	02.70120.421 Assurance	475
	02.70120.522 Ent. rép. Bâtiment	45 \$
Transférer du compte	02.70150.141 Salaire	6,010
	01.23315.000 Droit de mutation	2,500 \$
au compte	02.70150.411 Services techniques	1,650
	0270190.970 Subvention organismes	6,860 \$
Transférer du compte	02.99010.891 Intérêts - emprunt temp.	500 \$

au compte	02.92100.840 Intérêts	
Transférer du compte	01.23432.000 Location machinerie	2,580 \$
au compte	02.70140.331 Téléphone	440
	02.70140.494 Cotisations abon.	305
	02.70140.521 Entretien réparation	1,835 \$

RS-168-12 **Frais de représentation du maire et des conseillers**

Il est proposé par Yvan Côté
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington autorise le versement des frais de représentation du maire et des conseillers pour les mois d'octobre, novembre et décembre ci-dessous décrit :

Émilien Beaulieu	1,493.76 \$
Yvan Côté	497.92
Louis Boulianne	497.92
Anne Pelletier	497.92
Sarah Lebel	497.92
Benoit Dubé	497.92
Patrick Michaud	<u>497.92</u>
	4,481.28 \$

Adoptée à l'unanimité

RS-169-12 **Établir les dates des séances du conseil municipal pour 2013**

Il est proposé par Yvan Côté
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington fixent ses séances ordinaires pour l'année 2013 comme suit :

15 janvier 2013

04 février 2013

12 mars 2013

02 avril 2013

06 mai 2013

03 juin 2013

02 juillet 2013

20 août 2013

10 septembre 2013

01 octobre 2013

11 novembre 2013

02 décembre 2013

Adoptée à l'unanimité

Quad

Le Conseil prendra une décision lors de la prochaine séance du conseil.

RS-170-12 **Bureau du MAPAQ à Témiscouata-sur-le-Lac**

- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Packington a appris par l'entremise de la MRC de Témiscouata que la majorité des employés affectés au bureau de Témiscouata-sur-le-Lac du MAPAQ avait été transféré à Rivière-du-Loup;
- CONSIDÉRANT la perte de postes importants pour la région du Témiscouata;
- CONSIDÉRANT la perte nette de service pour le milieu;
- CONSIDÉRANT l'importance de conserver les services près de la clientèle;
- CONSIDÉRANT QUE cette décision vient à l'encontre de l'occupation dynamique du territoire;

Il est proposé par Patrick Michaud
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington appui les démarches de la MRC de Témiscouata pour préserver le bureau du MAPAQ sur notre territoire.

Adoptée à l'unanimité

RS-171-12

Fleurons du Québec : Résultat

Le Directeur général informe les membres du conseil que nous avons obtenu un deuxième fleuron lors du jugement de cette année.

Il est proposé par Sarah Lebel
et résolu

qu'une lettre de félicitations soit adressée au Comité d'embellissement pour tous les efforts déployés pour rendre notre municipalité des plus accueillantes et des efforts consenties pour sensibiliser la population à l'embellissement.

Adoptée à l'unanimité

RS-172-12

Service de transport par autobus Edmundston-Rivière-du-Loup

CONSIDÉRANT QUE le transporteur Orléans Express a annoncé l'abandon du service de transport de voyageurs par autocar entre Edmundston au Nouveau-Brunswick et Rivière-du-Loup à compter du 30 novembre 2012;

CONSIDÉRANT QUE cette mesure entraînera l'obligation d'utiliser un véhicule personnel pour se déplacer vers Rivière-du-Loup, Québec ou Montréal, pour ainsi augmenter le nombre de véhicules sur le réseau et tous les effets néfastes liés à l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE le transport par autobus est bien souvent le seul moyen de se déplacer pour diverses clientèles, dont les personnes du troisième âge et les étudiants;

CONSIDÉRANT QUE le transport par autobus est considéré comme un besoin essentiel pour la population rurale, puisqu'il s'agit pour plusieurs personnes, du seul moyen pour accéder aux grands centres;

CONSIDÉRANT QUE QU' il n'existe plus dans la région d'autres moyens de transport, tels que le train;

CONSIDÉRANT QUE l'autoroute 85 au Témiscouata fait partie de la route Transcanadienne;

En conséquence,

il est proposé par Sarah Lebel
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington appui la Ville de Dégelis dans ses revendications pour maintenir le service de transport par autocar Edmundston-Rivière-du-Loup.

Adoptée à l'unanimité

RS-173-12 **Assurance 2013**

La Mutuelle des municipalités offre de renouveler notre police d'assurance pour la prochaine année. Comme ajustement, les valeurs des bâtiments, des contenus et des équipements ont été majorés de 3 %. Le montant de la prime pour la prochaine année s'élève à 14,915 \$ taxes incluses.

Après délibération,

il est proposé par Patrick Michaud
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington accepte l'offre de la Mutuelle des municipalités pour son renouvellement de ses couvertures d'assurance pour l'année 2013.

Adoptée à l'unanimité

RS-174-12 **Commission des loisirs de Packington : Aide financière**

Il est proposé par Louis Boulianne
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington autorise le versement de 2500 \$ prévu au budget pour venir en aide à la Commission des loisirs de Packington dans l'organisation des services.

Adoptée à l'unanimité

Assurance-emploi (C-38)

- CONSIDÉRANT QUE les projets pilotes prévus à l'article 09 de la Loi sur l'assurance-emploi ont été abolis de façon unilatérale;
- CONSIDÉRANT QUE ces projets pilotes ont été mis en place dans un contexte où les acteurs socio-économique de tous horizons oeuvraient sur la composition de notre économie dans le but de diminuer les effets du chômage saisonnier;
- CONSIDÉRANT QUE malgré toutes ces interventions, le taux d'emploi saisonnier est demeuré inchangé au Bas-Saint-Laurent depuis le début des années 2000 (100 %);
- CONSIDÉRANT QU' en plus de la fin de ces projets pilotes les modifications à la Loi sur l'assurance-emploi toucheront de plein fouet les travailleurs saisonniers;
- CONSIDÉRANT QUE la classification des chômeurs en trois catégories crée la catégorie des prestataires dits "fréquents" faisant en sorte que tous ceux qui ont touché plus de 60 semaines de prestation au cours des cinq dernières années en feront partie;
- CONSIDÉRANT QUE ceux-ci devront dès leur septième semaine de prestation accepter tout travail dans un rayon d'une heure de leur résidence et ce à un salaire pouvant être réduit à 70% de leur salaire précédent, sans tenir compte de leur formation et de leurs compétences;
- CONSIDÉRANT QUE cette mesure entraînera un exode des travailleurs des municipalités de notre région;
- CONSIDÉRANT QUE les travailleurs saisonniers forcés d'accepter un emploi ne seront plus disponible pour reprendre un emploi saisonnier, ce qui aura pour impact de créer une pénurie de main d'oeuvre pour des industries saisonnières vitale telles que les pêcheries, l'acériculture, l'agriculture, la foresterie, la sylviculture, la construction et le tourisme.
- CONSIDÉRANT QUE l'abolition des conseils arbitraux, des juges arbitres et des mécanismes d'appel limitera les contestations possible et l'accessibilité à la justice;

Il est proposé par Anne Pelletier
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington en appelle au gouvernement fédéral
:

- Afin qu'il remette sur pied les projets de bonification de la loi sur l'assurance-emploi.
- Afin qu'il renonce à sa réforme du régime d'assurance-emploi qui menace notre économie, nos entreprises, nos travailleurs et nos municipalités.
- Afin que cesse immédiatement toute forme d'acharnement fait aux chômeurs saisonniers concernant la demande de recherche abusive d'emploi.

Que cette résolution soit signifiée à madame Diane Finley, Ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences avec copie conforme à la Coalition de l'Assurance Chômage du Bas-Saint-Laurent.

Adoptée à l'unanimité

RS-176-12

Maintient du financement du programme d'aménagement forestier

- | | |
|-----------------|---|
| CONSIDÉRANT QUE | l'activité forestière représente pour notre région l'un des plus importants leviers économiques et qu'elle constitue le seul outil de développement de plusieurs communautés rurales; |
| CONSIDÉRANT QUE | l'industrie de l'aménagement forestier génère des centaines d'emplois au sein des organismes et entreprises au service des propriétaires forestiers; |
| CONSIDÉRANT QU' | à l'instar de l'ensemble des intervenants du secteur forestier, les propriétaires et les travailleurs forestiers sont durement affectés par la crise forestière qui perdure; |
| CONSIDÉRANT QUE | les conditions des travailleurs forestiers seront affectées par une diminution du nombre de semaines travaillées, conséquence d'éventuelles coupures; |
| CONSIDÉRANT QUE | les nouvelles mesures de l'assurance-emploi qui sont entrées en vigueur vont resserrer encore davantage les critères d'admissibilité au programme; |

- CONSIDÉRANT QUE lors de la dernière campagne électorale, un futur gouvernement du parti québécois s'engageait à lancer un vaste chantier de travaux sylvicoles pour doubler la valeur de la production de cette ressource et qu'à cette fin, 35 millions de dollars de plus par année seraient investis au cours des quatre prochaines années;
- CONSIDÉRANT QUE le budget du gouvernement du Québec prévoit des coupures importantes, notamment pour le ministère des Ressources naturelles;
- CONSIDÉRANT QUE les enjeux liés à la viabilité des collectivités forestières et à l'avenir de l'industrie de l'aménagement forestier sont étroitement liés à un financement adéquat pour soutenir l'activité forestière;
- CONSIDÉRANT QUE les budgets dédiés aux différents programmes n'ont jamais été indexés depuis leur création;
- CONSIDÉRANT QUE les programmes concernés sont : le programme de mise en valeur des forêts privées, le programme de création d'emplois en forêt (PCEF), le programme d'investissement sylvicole (PIS), le programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (volet II) et le programme de forêt publique financé par les crédits de droits de coupe.
- CONSIDÉRANT QU' il y a des volumes importants de travaux d'éclaircie commerciale à réaliser qui sont le fruit des investissements réalisés dans le passé.

Il est proposé par Louis Boulianne
et résolu

Que le Conseil municipal de la paroisse de Packington demande à la ministre des Ressources naturelles du Québec, madame Martine Ouellet qu'elle maintienne, pour 2013, les budgets d'aménagement forestier de toutes natures qui sont actuellement dédiés aux forêts privées et publiques du Bas-Saint-Laurent au niveau de ceux accordés en 2012.

Que la ministre des Ressources naturelles du Québec accorde un budget supplémentaire pour la réalisation du chantier d'éclaircie commerciale.

Adoptée à l'unanimité

Le Directeur général dépose la liste des arrérages de taxes au 03 décembre 2012. Il reste à percevoir un montant de 62,233.50 \$ en différentes taxes. De l'année courante, il reste 39,533.73 \$ et le reste en arrérage des années antérieures.

Après délibération,

il est proposé par Benoit Dubé
et résolu

que le Conseil demande au directeur général de faire parvenir aux contribuables qui ont une dette datant de 2011, un avis pour leur demander de voir à payer leurs taxes en retard ou de prendre arrangement pour le paiement des dites sommes d'ici la fin de l'année sinon le conseil se verra dans l'obligation de prendre des procédures judiciaires pour recouvrer les sommes. Pour les autres, un avis devra être expédié.

Adoptée à l'unanimité

RS-178-12

Programme de construction domiciliaire

CONSIDÉRANT QUE le programme de construction domiciliaire se termine le 31 décembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la paroisse de Packington désire poursuivre ledit programme qui a obtenu de bons résultats jusqu'à maintenant;

En conséquence,

il est proposé par Sarah Lebel
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington renouvelle le programme de construction domiciliaire aux mêmes conditions que le programme actuel et que cette nouvelle phase se terminera le 31 décembre 2015.

Adoptée à l'unanimité

Compte-rendu de diverses réunions

M. le maire donne le compte-rendu du colloque de la Sûreté du Québec qui a eu lieu le 14 novembre dernier à Rimouski.

Il donne le compte-rendu de la réunion de la MRC de Témiscouata du 28 novembre et le colloque du 29 novembre 2012.

Période de questions

- Un contribuable demande s'il y a une pétition qui circule concernant la réforme de l'assurance emploi.

Levée de l'assemblée

À 21 h 15, M. Émilien Beaulieu, maire, propose la levée de l'assemblée.